



Mairie de l'Île Bouchard

Arrêté

Portant permis

De stationnement

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Monsieur WINTERSTEIN Henri domicilié au 6 rue de Beauvais 37200 à l'Île Bouchard en date du 15 mai 2023, qui souhaite effectuer se faire livrer des carreaux en occupant temporairement le domaine public rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le mercredi 17 mai 2023 entre 08h00 et 10h00, Monsieur WINTERSTEIN Henri est autorisé à recevoir sa livraison de carreaux au 06 rue Beauvais 37220 à l'Île Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- circulation : La circulation sera perturbée le temps de la livraison ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Monsieur WINTERSTEIN Henri occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la directrice des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 16 mai 2023

Arrêté n° 2023-05-85	
PUBLIÉ LE	16/05/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
François DE LA RAYE

